



Réparation ou changement de chaudière !

Par **Cocoa**, le 18/12/2010 à 16:13

Bonjour,

Cela fait maintenant 8 mois que mon ami et moi vivons dans notre appartement que nous louons au propriétaire de l'immeuble.

Nous avons une vieille chaudière murale qui fonctionnait bien jusqu'à il y a quelques jours. En effet, le chauffage fonctionne bien mais nous n'avons plus d'eau chaude.

Si la chaudière a bien été entretenue une fois par an par les anciens locataires de l'appartement, je suppose que le coût des réparations nous revient entièrement mais dans le cas contraire ? Devons-nous également payer si l'entretien n'a pas été fait avant notre arrivée ?

Comment savoir et être sûr que l'entretien de la chaudière a bien été effectué l'année dernière ?

Et si le réparateur nous dit que notre chaudière est trop vieille et qu'il faut la changer, à qui revient le coût de ce remplacement ?

Merci de me répondre.

Par **mimi493**, le 18/12/2010 à 21:42

Le locataire ne doit que l'entretien et les menues réparations.